

« On a créé un département, il faut assumer »

Questions à...
Dominique Baudis,
Défenseur des droits

Le Défenseur des droits, Dominique Baudis, s'est rendu, à Mayotte, du 22 au 24 novembre. Il devrait rendre un avis sur la situation de l'île en mars 2013.

Etant donné la situation de Mayotte, quelles mesures urgentes devraient être prises ?

Toutes les missions du Défenseur des droits sont questionnées par ce qui se passe à Mayotte : la déontologie de la sécurité, la lutte contre les discriminations, etc. L'île est devenue un département français il y a un an et demi et cela a mis par terre toutes les structures traditionnelles. Il y a donc un « choc » avec le modèle métropolitain. Le plus urgent toutefois, c'est de résoudre la situation des enfants. Celle des petits Mahorais mais aussi celles des mineurs étrangers isolés, comoriens pour la plupart, qui souvent grandissent en lisière des forêts.

Quelle est la responsabilité de l'Etat ?

On a fait le choix de la départementalisation, il faut assumer. Notamment dans les domaines où la situation est la plus grave. En France, les départements ont en charge l'aide sociale à l'enfance (l'ASE) et l'action sociale, qui représentent entre 40 % et 70 % de leur budget annuel. Or, à Mayotte, le conseil général consacre plus de 80 % de son budget en fonctionnement ! Pour tout un tas de raisons, il ne peut faire face à ses responsabilités. Il faudrait donc envisager, à titre conservatoire, que l'Etat reprenne les commandes sur ce dossier.

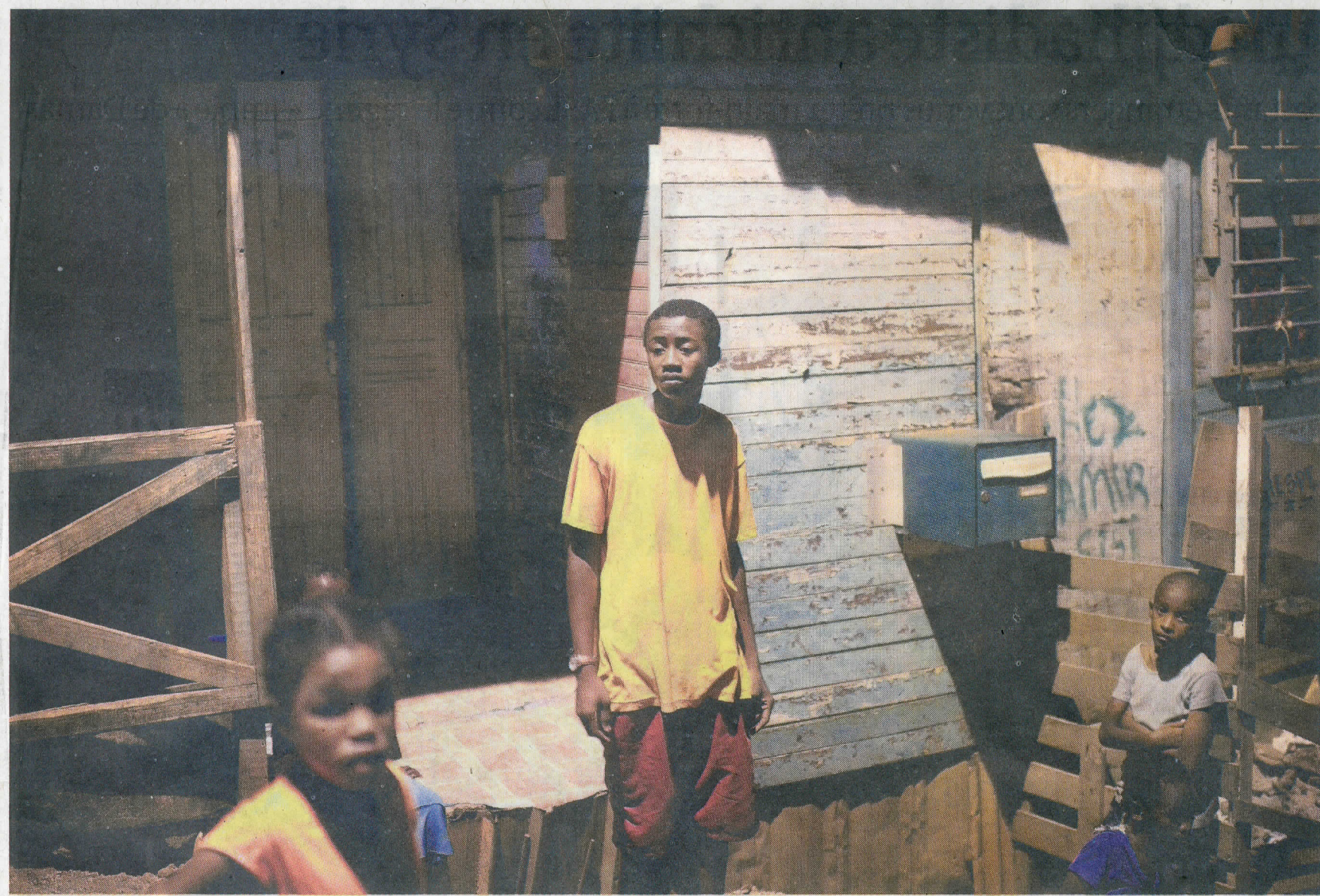
« Mayotte ne peut pas être isolée de son contexte régional : les Comores, La Réunion... »

Je constate par ailleurs que l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) n'est pas présent à Mayotte alors que les besoins y sont plus importants qu'en métropole. Néanmoins, l'Etat a enfin pris la mesure des problèmes, en particulier sur le centre de rétention, l'un des plus fréquentés de France. Il faudra veiller dans le futur centre, prévu pour 2015, qu'il y ait bien un bâtiment à part pour les familles. Sinon la France risque d'être de nouveau condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

A plus long terme, quelle direction l'action publique devrait-elle prendre ?

Mayotte ne peut pas être isolée de son contexte régional : les Comores, La Réunion, l'Océan Indien... Tous ceux qui ont réfléchi sur l'afflux migratoire sur l'île ont conclu qu'il n'y avait pas de solutions durables sans cela. C'est difficile, car les Comores considèrent qu'ils sont chez eux à Mayotte et que le territoire est le leur. Mais une fois les positions de principes énoncées, on peut chercher des solutions. A mon niveau, c'est ce que je veux essayer de faire en nouant un dialogue avec la Commission des droits de l'homme des Comores, créée il y a un an. J'espère m'y rendre au premier semestre 2013. Je pense que l'on peut, même dans un cadre non gouvernemental, convaincre les autorités comoriennes de l'intérêt de ne pas laisser leurs citoyens mettre leur vie en danger ainsi que celle de leurs enfants en prenant la mer dans des embarcations de fortune. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR E. V.



□ Djof, 17 ans, est arrivé de Grande Comore en 2005. Ses parents l'ont envoyé seul à Mayotte. Il vivote dans un bidonville sans ressources et sans-papiers.

□ Azziza et sa fille, réfugiées du Congo, ont pu bénéficier, fait rare, d'un hébergement associatif.

□ Kamina MBeo Mwali, 27 ans, a quitté le Nord-Kivu, au Congo, en 2008. Elle attend toujours la décision de la Cour nationale du droit d'asile.



En rétention, la machine à expulser bat son plein

500 000 euros ont été consacrés à la réfection du centre de rétention dans lequel passent chaque année 20 000 migrants

Depuis longtemps, le centre de rétention administrative (CRA) de Mayotte est la bête noire des défenseurs des droits de l'homme. Cette ancienne caserne de pompiers abritée derrière de hauts murs est le lieu où défilent, chaque année, les 20 000 migrants renvoyés inlassablement aux Comores par les autorités françaises. Le hasard veut qu'il se situe juste à côté d'un village dénommé Labattoir.

Le centre est interdit à la presse depuis des années. *Le Monde* a obtenu exceptionnellement l'autorisation d'y rentrer lors de la visite du Défenseur des droits, Dominique Baudis. Le CRA est aujourd'hui plus « présentable » : des travaux de réhabilitation y sont en cours. Jusque-là, les seules images qui avaient filtré de l'intérieur étaient celles de migrants entassés dans une pièce, dormant à même le sol sous la chaleur d'un toit en tôle.

Lors de notre visite, les travaux n'étaient pas terminés, mais au lieu d'une seule salle, trois pièces étaient en cours d'aménagement avec leurs propres douches et sanitaires : une pour les hommes, l'autre pour les femmes, la dernière pour les familles. Les murs

avaient été repeints en mauve et des bancs installés à côté de piles de matelas.

Une vingtaine de Comoriens – dont des femmes et des enfants – allaient et venaient dans le centre. D'autres faisaient la queue pour utiliser la cabine téléphonique du couloir. « La cabine la plus appelée de Mayotte », commentait un responsable policier. Jusqu'en 2008,

180 personnes ont été interpellées dans la nuit. En début d'après-midi, plus de 100 ont été renvoyées aux Comores

les migrants étaient nourris dans une grande gamelle collective. Un réfectoire est aujourd'hui en construction. Les travaux, qui comportent aussi une cour de promenade, devaient être achevés ces jours-ci.

Les normes du CRA de Mayotte, même après ces travaux d'un montant de 500 000 euros, devraient néanmoins rester très en deçà de celles de métropole. Même si le

ministère de l'intérieur a annoncé, le 11 décembre, que la capacité maximale d'accueil allait être ramenée de 140 à 100 places. Un nouveau CRA est donc en projet pour 2015. D'une capacité de 140 places, il comprendra des unités de 12 à 40 personnes.

Les locaux refaits, la logique des expulsions massives ne devrait pas changer. Alors qu'en métropole, les migrants séjournent en moyenne huit jours en rétention, à Mayotte, ils y passent rarement plus de vingt-quatre heures. Lors de notre visite, 180 personnes avaient été interpellées dans la nuit. En début d'après-midi, plus de 100 avaient déjà été renvoyées aux Comores.

Le travail des officiers de la police aux frontières (PAF) consiste à trouver rapidement des places sur les bateaux et avions reliant Mayotte aux Comores. Un trajet de cinq heures en bateau et de vingt à trente minutes en avion. Le record du CRA appartient à une femme, expulsée « à 17 reprises », ont expliqué les policiers à M. Baudis.

Ce contexte a poussé l'administration à adopter des pratiques contestées par les défenseurs des droits des étrangers. Notamment

vis-à-vis des enfants mineurs, en principe non expulsables s'ils ne sont pas accompagnés. Pour pouvoir malgré tout les éloigner, on leur attribue parfois un adulte « référent » même si celui-ci n'est pas un de leurs parents.

Une autre pratique débattue concerne les expulsions de migrants se déclarant « parents d'un enfant français », en principe non éloignables. Mayotte connaît une explosion du trafic de certificat de naissance sur le sol de complaisance, le sésame pour être régularisé. Alors qu'en métropole ces personnes sont rarement expul-

sées, ici la préfecture fait une interprétation très stricte du droit.

La surveillance sanitaire est le point le plus litigieux. A chaque fois que des migrants sont interpellés en mer, une infirmière court à l'embarcadere les examiner. Les cas les plus graves sont emmenés à l'hôpital où il y aura bientôt un lieu dédié à ces consultations. Mais en août, un bébé a malgré tout été retrouvé mort au CRA. Et en novembre, l'infirmière que *Le Monde* a pu rencontrer, avait examiné, ce jour-là, 112 personnes entre 7 heures et 14 h 42. ■

E. V.

8 millions

► La France injecte depuis des années – sans succès – des millions d'euros aux Comores pour y améliorer les infrastructures et limiter l'afflux de migrants. En 2011, plus de 8 millions d'euros ont encore été versés sans qu'on ne sache trop où ils se sont évaporés en raison notamment de la corruption.